



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

intérieur et aménagement du territoire : personnel

Question écrite n° 101578

Texte de la question

M. René Dosière demande à M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, de lui communiquer les effectifs globaux des préfets et sous-préfets au 1er janvier des années 2003 à 2006, en distinguant les effectifs budgétaires et les effectifs réels.

Texte de la réponse

Effectifs globaux des préfets et sous-préfets aux 1er janvier des années 2003 à 2006 : au 1er janvier 2003, sur un effectif budgétaire de 129 préfets et de 462 sous-préfets, l'effectif réel, y compris les surnombres autorisés, était de 172 préfets et de 462 sous-préfets. Aux 1er janvier 2004 et 2005, l'effectif budgétaire des préfets était de 129 emplois pour un effectif réel de respectivement 167 et 172 emplois y compris les surnombres autorisés. S'agissant des sous-préfets, pour un effectif budgétaire de 475, l'effectif réel était de respectivement 468 et 463 emplois. Au 1er janvier 2006, le plafond d'emploi des préfets est de 199 emplois pour un effectif réel de 180. Le plafond d'emploi des sous-préfets est de 479 pour un effectif réel de 461 sous-préfets.

Données clés

Auteur : [M. René Dosière](#)

Circonscription : Aisne (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101578

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er août 2006, page 7960

Réponse publiée le : 9 janvier 2007, page 339